

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

ATTRIBUTION ET
AUTORISATION DE
SIGNATURE DU
MARCHE RELATIF A
L'ANIMATION DE LA
FRESQUE DU
CLIMAT

Séance du 9 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le neuf septembre à douze heures , le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 2 septembre 2022

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

N° BU2022-16

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 10
Pouvoir : 2

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN
– Mme Chrystelle BEURRIER – M. Pierre-Jean CRASTES
– M. Stéphane VALLI – M. Benjamin VIBERT –
M. Sébastien JAVOGUES – Mme Aurélie CHARILLON -
M. Gabriel DOUBLET – M. Christophe ARMINJON

• Délégués représentés :

Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M. Sébastien
JAVOGUES – Mme Carole VINCENT donne pouvoir à
Pierre-Jean CRASTES

• Délégués excusés :

Mme Carole VINCENT – M. Philippe MONET – M. Régis
PETIT – Mme Nadine PERINET

ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE
RELATIF A L'ANIMATION DE LA FRESQUE DU CLIMAT

Afin d'assurer l'animation de la « Fresque du Climat » et sa coordination auprès de l'ensemble des élus municipaux membres du Genevois français, une procédure adaptée a été engagée le 21 juin 2022, pour choix d'un prestataire.

L'avis de publicité a été envoyé au Bulletin Officiel d'Annonces pour les Marchés Publics (BOAMP) et sur le profil d'acheteur.

La consultation aboutira à la conclusion d'un marché d'une durée de 24 mois à compter de sa notification.

Les prestations prévues au marché sont réparties en missions dont le détail est le suivant :

Missions	Désignation
1	Définition de la méthodologie et du contenu de l'animation
2	Animation du dispositif et coordination des animateurs
3	Coordination de l'organisation
4	Reportings et bilans

Le marché à conclure est mixte :

- Une partie des prestations (Missions 1, 3 et 4) est réalisée sous la forme d'un marché passé à prix forfaitaire.
- L'autre partie des prestations (Mission 2) est réalisée sous la forme d'un accord-cadre avec maximum en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, par émission de bons de commande sur la base du bordereau des prix unitaires.

Le montant maximum de commandes sur la durée du marché pour la partie traitée à prix unitaires (Mission 2) s'élève à 120 000,00€ HT

La date limite de réception des offres était fixée au lundi 18 juillet 2022 à 23h00.

A cette date, les plis des 4 candidats suivants ont été réceptionnés dans le délai imparti :

- ALPES TRANSITION
- INDIGGO / TRANSITIONS / CONSCIENCE ET IMPACT ECOLOGIQUE
- TALAN CONSULTING
- ORESYS / ORESYS CONSULT

Aucune offre n'a été réceptionnée hors délai.

Les plis ont été ouverts et les pièces relatives à la candidature ont été vérifiées.

L'analyse des offres a été réalisée par la Chargée de communication transition écologique, selon les critères définis au règlement de la consultation

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** le marché relatif à l'animation de la fresque du climat au groupement d'entreprises INDIGGO / TRANSITIONS / CONSCIENCE ET IMPACT ECOLOGIQUE pour un montant de 39 600,00 € HT pour la partie forfaitaire et pour les prix unitaires du bordereau des prix dans la limite du montant maximum prévu au marché.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 16/09/22

Publié ou notifié le 16/09/22

Le Président,
Christian DUPESSEY

